



Direction générale de la santé
Office du Médecin cantonal

Bâtiment administratif de la Pontaise
Avenue des Casernes 2
CH – 1014 Lausanne

T +41 21 316 18 00
autorisation.pratiquer@vd.ch
www.vd.ch/dgs

AUTORISATION DE PRATIQUER

DEMANDE D'AUTORISATION DE PRATIQUER pour les hygiénistes dentaires exerçant sous leur propre responsabilité professionnelle Loi sur la santé publique du 29 mai 1985, art. 76 al. 4

Nom et adresse du futur employeur: _____

Nom de la personne engagée : _____

Nom avant le mariage : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : _____ Sexe : Femme Homme

Adresse privée : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Nationalité : _____ Permis : _____

Diplôme fédéral ou attestation de reconnaissance : _____

Délivré par : _____ le : _____

Date d'engagement prévue : du _____ au _____

Pourcentage d'activité prévu : _____

Coordonnées du dernier employeur : _____

Lieu et date : _____

Timbre, signature du futur employeur : _____

Documents à joindre à la demande d'autorisation de pratiquer

Hygiéniste dentaire exerçant sous leur propre responsabilité professionnelle

- Formulaire de demande d'autorisation de pratiquer dûment complété et signé par l'employeur ;
- Curriculum vitae à jour ;
- Copie de votre diplôme suisse ou de la reconnaissance de votre diplôme étranger par la Croix-Rouge Suisse ;
- Extrait de votre casier judiciaire original et récent (datant de moins de 6 mois) ; si vous résidez depuis moins de 6 mois en Suisse, merci de fournir également le casier judiciaire de votre dernier pays de résidence ;
- Certificat médical original et récent (datant de moins de 6 mois) attestant de l'aptitude physique et psychique à exercer la profession (formulaire officiel téléchargeable) ;
- Copie de vos certificat(s) de travail ;
- Attestation de langue C1 DALF pour les non francophones ;
- Copie d'une pièce d'identité valide avec photo visible ;
- Copie d'une attestation d'assurance RC professionnelle de l'employeur.

Un émolument de CHF 160.- est demandé pour cette autorisation. Un bulletin de versement vous sera envoyé dès l'acceptation de votre demande.